



C/32/11 Add.3

ORIGINAL : anglais

DATE : 20 octobre 1998

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trente-deuxième session ordinaire
Genève, 28 octobre 1998

TROISIEME ADDITIF DU DOCUMENT C/32/11
(RAPPORTS DES REPRESENTANTS DES ETATS ET ORGANISATIONS
SUR LA SITUATION DANS LES DOMAINES LEGISLATIF, ADMINISTRATIF
ET TECHNIQUE)

Document établi par le Bureau de l'union

Les annexes du présent document contiennent les rapports du Mexique et du Portugal.

[Deux annexes suivent]

ANNEXE I

MEXIQUE

Situation dans le domaine législatif

Le règlement d'application de la loi fédérale du 25 octobre 1996 sur la protection des obtentions végétales a été adopté et publié au Journal officiel de la Fédération le 25 septembre de cette année.

Situation dans le domaine administratif

Au total, 220 demandes ont été reçues entre la date d'entrée en vigueur de la loi et le 15 octobre 1998. Elles concernaient 27 espèces, avec une nette prédominance des plantes agricoles (80) et ornementales (80). Les six espèces qui ont fait l'objet du plus grand nombre de demandes sont le rosier (75), le maïs (50), le sorgho (17), le fraisier (14), le cotonnier (11) et la pomme de terre (10). Les pays d'origine se répartissent comme suit : Mexique (85), États-Unis d'Amérique (72), France (40), Pays-Bas (12), Italie (6), Canada (2), Cuba (1), Israël (1) et Japon (1).

Situation dans le domaine technique

Il est actuellement procédé, avec le concours d'experts des universités, instituts de recherche, entreprises du secteur privé et services administratifs, à un examen des variétés qui serviront de référence pour certaines plantes agricoles.

Un guide illustré de la caractérisation des variétés de maïs, en cours d'élaboration, est sur le point d'être achevé.

Un responsable du Bureau de l'enregistrement a participé au cours de formation organisé en Espagne, au mois de juin, sous les auspices de l'UPOV.

Activités de promotion de la protection des obtentions végétales

Divers cours, conférences, séminaires et ateliers ont été organisés dans plusieurs régions du pays.

Évolution dans les domaines d'activité voisins

Le catalogue des variétés soumises à certification contient 1856 variétés représentant 47 espèces, surtout le maïs et le sorgho. L'Institut national de recherche en sylviculture, agriculture et élevage a fourni 31% de ces variétés.

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

PORTUGAL

Situation dans le domaine législatif

Le projet de loi portant modification de la loi sur la protection des obtentions végétales en vue de la rendre conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV sera bientôt achevé.

Le système de protection s'applique actuellement à 88 genres et espèces.

Situation dans le domaine administratif

L'introduction du système de protection communautaire des obtentions végétales a eu pour effet de réduire considérablement le nombre des demandes nationales.

[Fin du document]